

Calendrier - Droit public

- **Candidature mouvement de l'emploi :**
Dossier à transmettre jusqu'au **5 avril** au **SRFD** de ta région, avec copie aux chefs d'établissement d'affectation et d'origine (NS 222 du 21 mars 2019)
- **Congé de formation professionnelle (CFP) :**
Dossier à remettre au chef d'établissement jusqu'au **12 avril 2019** (NS 119 du 6 mars 2019)
- **Hors-Classe :**
Dossier à donner au chef d'établissement au plus tard le **12 avril 2019** (NS 135 du 13 février 2019)



Personnel de droit privé :

- ✚ **Où en est la NAO dans ton établissement ?**
Si aucune négociation annuelle obligatoire n'a lieu, tes délégués syndicaux peuvent la demander au chef d'établissement. La négociation peut aboutir à des augmentations de salaires, une prime ou tout autre avantage. N'hésite pas à formuler tes souhaits et contacter tes délégués syndicaux.
- ✚ **Commission nationale (CPPNI) :**
La convention collective commune au CNEAP et au GOFPA est toujours en cours d'écriture. Les nouvelles fiches métiers prennent forme.

Prochaine réunion de la CPPNI : 27-28 mai



ALERTE !



➤ **Pertes de postes modification des seuils**

Les 30 postes à supprimer dans l'enseignement agricole privé engendrent beaucoup de réductions ou suppressions de contrats à la rentrée 2019. Les perspectives pour les 3 années à venir sont épouvantables (60 suppressions/an annoncées). Le Ministère a trouvé un moyen de réduire ces postes en augmentant les seuils de calcul de la DGH selon l'effectif : de 16 à 19, de 24 à 27, de 32 à 35... Mathématiquement les dotations vont baisser et donc des postes seront supprimés sur le long terme. Quant aux conditions de travail ou d'apprentissage, elles continueront à se dégrader.

Le Snec-CFTC est CONTRE ces modifications et fait entendre sa position dans toutes les instances auxquelles il participe : le CNEA du 2 avril, la CCM du 3 avril, le CCM du 13 avril, etc.

Nous espérons pouvoir compter sur vous lors des actions qui vont avoir lieu pour défendre nos emplois.

➤ **Filière Services : Quel avenir au MAAF ?**

Le 26 mars 2019, lors de la commission consultative professionnelle (CPC), il a été annoncé que les diplômes des champs professionnels *Services aux personnes* et *Commerce* ne relèveront plus de la CPC de l'agriculture à partir de septembre 2019.

L'inquiétude porte en particulier sur la pérennité du diplôme du bac pro SAPAT qui va se retrouver dans la même CPC que le bac pro ASSP du MEN.

Le Snec-CFTC a alerté sur le devenir de cette filière mais aussi sur celui de l'ESC, spécificité de l'enseignement agricole et qui est peu connue dans les autres ministères.

Commission consultative mixte

La CCM aura lieu le 3 avril 2019.

Voici les principaux points à l'ordre du jour :

- Propositions de réduction et résiliation de contrat
- Bilan de la notation des agents 2017-2018
- Bonifications d'ancienneté (échelons 6 et 8) au titre de l'année 2018-2019.

Le Snec-CFTC t'informera sur ta bonification d'ancienneté.

Contacts des élus CCM :

C. DUCROHET : christophe.ducrohet@snec-cftc.fr
S. PRUDET : s.pruDET@neuf.fr